

Le projet de microcentrale de Chanteuges en bref

Chanteuges est une commune rurale de 471 habitants située à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest du Puy-en-Velay, riche de ses monuments historiques et de la rivière Desges qui accueille le Conservatoire national du saumon sauvage grâce à la pureté de ses eaux et à sa biodiversité. Le village est traversé par un bief qui réutilise depuis deux cent ans un bras secondaire de la rivière. Il est en ruine car inutilisé depuis une vingtaine d'années et est redevenu un ruisseau qui serpente au milieu des prés.

Déjà propriétaire d'un moulin, le SECCOM devenu la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier achète un second moulin en 2016. Les deux moulins disposant du bief et d'un droit d'eau commun, l'objectif est de réaliser une microcentrale hydraulique et de vendre l'électricité produite.

Le projet consistait à transformer le bief-ruisseau pour sa partie amont au milieu des prés en un double mur de béton de 500 m de long et de 1,20 à 2,50 m de haut, et pour sa partie aval à le remplacer sur 600 m par un tuyau de 1,20 m de diamètre avec l'eau sous pression. L'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant règlement d'eau interdit théoriquement de modifier la partie amont et porte le diamètre du tuyau en aval à 1,23 m. Le projet consiste aussi à installer une turbine hydraulique et un transformateur au centre du village, juste à côté de l'auberge, et à rejeter l'eau turbinée dans la Desges 1100 m en amont du Conservatoire du saumon sauvage.

Ce projet a été particulièrement mal préparé, sans étude économique un tant soit peu sérieuse, sans aucune étude d'impact préalable sur le paysage, sur l'attrait touristique du village, sur la biodiversité, sur la vie aquatique de la Desges, sur la pêche, sur le bruit et les vibrations, sur le Conservatoire du saumon, sur les constructions proches de la conduite forcée envisagée. Il apparaît notamment qu'il mettrait en danger l'existence du Conservatoire du saumon sauvage en cas d'arrêt inopiné de la turbine.

Le coût du projet s'envole : hier 550 000 €, un million aujourd'hui, 1,2 million demain sans doute... pour une production très limitée d'électricité (pour le même investissement une éolienne en produit environ dix fois plus). Les recettes ont été largement surévaluées, sans tenir compte sérieusement du débit de la Desges, très variable, qui a fortement diminué depuis cinquante ans et devrait baisser encore en raison du changement climatique. Les coûts ayant été largement sous-estimés et les revenus largement surestimés, le projet, censé combler un déficit de la Communauté de communes sur l'une de ses précédentes opérations, ne sera jamais rentable économiquement et sera une charge continue pour les habitants de la Communauté, avec un retour sur investissement estimé à près de cinquante ans.

Le projet a été lancé dans la plus grande discrétion et dans la plus grande opacité : les habitants de Chanteuges n'ont reçu aucune information, et les autres habitants de la Communauté de communes encore moins, si c'était possible. Seuls quelques riverains ont été invités à une réunion à cinq kilomètres en octobre 2016 puis à une seconde fin juillet 2017 sur le site : de belles paroles, quelques arguments folkloriques, des chiffres invérifiables, une vague description du projet, mais aucun document écrit. Et surtout laissant croire que ce n'est qu'un projet en discussion, que tout est ouvert, alors que tout avait déjà été décidé avant la première réunion, et que les travaux avaient commencé avant la seconde, sans attendre les autorisations administratives : des réunions pour rien, pour faire semblant. Même aujourd'hui, le promoteur du projet refuse de rendre publiques l'étude de rentabilité et la description précise des travaux prévus.

La Communauté de communes revendique un droit d'eau fondé en titre – une survivance d'un privilège féodal – qui a été reconnu par le préfet, autorité responsable en la matière. Mais l'existence de ce droit d'eau avant la Révolution n'a pas été démontrée. Bafouant le droit, le préfet a reconnu en

outre un débit d'eau bien supérieur à la réalité historique – améliorant ainsi la rentabilité du projet... La reconnaissance du droit fondé en titre fait l'objet de deux recours devant le tribunal administratif de la part de la commune, d'associations et d'habitants. La plus grande partie du bief semble même être un cours d'eau et non pas un ouvrage construit de main d'homme.

Le projet aura des effets délétères sur le patrimoine du village, et, avec le bétonnage, le bruit et les vibrations, sur son attrait touristique, comme le montrent des simulations du projet. Mais aussi sur la biodiversité, car alors que le bief actuel prélève un débit très faible, il est prévu de prélever jusqu'à 1,5 m³/s dans la Desges, ce qui la réduira à un simple ruisseau une bonne partie de l'année, avec toutes les conséquences qu'on imagine sur la faune aquatique qui pourra bien difficilement migrer le long de la rivière, et pas seulement les saumons et les anguilles. La grille du dégrilleur avec ses lames espacées par endroits de 26 mm laissera passer nombre de jeunes poissons qui se feront broyer dans la turbine.

Un bief profond de 1,20 à 2,50 m serait dangereux pour la sécurité. Le projet de microcentrale sera aussi dangereux pour la viabilité du Conservatoire du saumon qui devrait voir son alimentation en eau connaître de brusques variations de température en cas d'arrêt inopiné de la centrale (en raison de coupures électriques par exemple). L'impact social du projet, sur des riverains déjà fragiles économiquement, est préoccupant.

Les travaux ont commencé mi 2017 par le creusement d'une partie du canal d'amenée d'eau, la destruction d'une autre partie, la construction d'un dégrilleur, d'un déversoir et d'un bout de bief... sur des terrains dont la Communauté de communes n'est pas propriétaire, ce qui caractérise une emprise irrégulière. La Communauté de communes a d'ailleurs été poursuivie pour ces dommages à la propriété.

Face à cette tentative de passer en force et de mettre les habitants devant le fait accompli, ces derniers se sont organisés avec le Conseil municipal, la Fédération de pêche, des défenseurs du patrimoine, de la biodiversité, de l'environnement : analyse des éléments disponibles (un vrai travail d'enquête), réunions publiques, pétition, banderoles, lettres d'information, lettres aux administrations, recours devant le Tribunal administratif...

Suite à cette mobilisation, les travaux ont été suspendus en novembre 2017 et ont redémarré marginalement en février 2019. Le projet n'est cependant que suspendu, les lieux n'ont pas été remis en état, les irrégularités n'ont pas été sanctionnées.

Abandonner le projet permettrait de limiter la casse, de faire respecter le droit des citoyens d'être entendus. Ce serait l'occasion pour les habitants et leurs élus de construire un autre projet de développement : remettre en eau la partie amont seulement, ou remettre en état l'ensemble du bief, construire un projet de valorisation centré sur le patrimoine de Chanteuges, l'incroyable richesse de sa rivière et de son bief-ruisseau, leur biodiversité, la qualité des paysages, le retour du saumon atlantique dans le bassin de la Loire et de toutes les espèces qui ont disparu ou quasiment disparu en quelques décennies, voire un projet énergétique réellement durable.



Dossier complet sous www.chantdesrivieres.org/microcentrale-chanteuges/ (Argumentaire long)